



Réunion du Comité Syndical

du vendredi 24 juin 2005

CS – 1.03

Compte administratif 2004

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

En application des dispositions de l'article L1612-12 du CGCT, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT il appartient au comité syndical de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du compte administratif et de procéder à son adoption hors de la présence du Président.

Il est rappelé que le SERTRID a opté pour un assujettissement à la TVA. Les montants mentionnés sont donc exprimés en HT.

Le compte administratif 2004 fait apparaître les résultats suivants :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
INVESTISSEMENT			
Crédits ouverts	16 817 337.00 €	16 817 337.00€	
Réalisations	3 022 307.34 €	7 324 580.52€	(+) 4 302 273.18€
Restes à réaliser	13 795 029.66€	9 492 756.48€	
Crédits à reporter	11 145 915.29 €	8 829 863.00€	(-) 2 316 052.29 €
Solde budgétaire			(+) 1 986 220.89 €
FONCTIONNEMENT			
Crédits ouverts	11 308 584.00 €	11 308 584.00 €	
Réalisations	9 987 389.08 €	11 434 679.95 €	(+) 1 447 290.87 €
Résultat de clôture			(+) 3 433 511.76 €

Préfecture du Terr. de Belfort
30 JUIN 2005
Service Courrier 2

Ces résultats peuvent être détaillés comme suit :

I – section d'investissement

*** 1-1. dépenses :**

	2003	2004
Déficit exercice antérieur	4 361 821.87 €	0 €
Amortissement du capital des emprunts	522 125.70 €	667 921.58 €
ICNE	267 800.24 €	368 877.59 €
Maîtrise d'œuvre, missions et études	0 €	1010.00 €
Acquisitions d'immobilisations	457 750.81 €	928 729.81 €
Travaux	5 693 848.60 €	1 055 768.36 €
	10 845 596.41 €	3 022 307.34 €

En 2004, les principales dépenses d'équipement concernent :

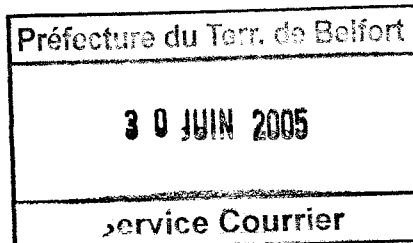
- l'acquisition de pièces détachées de secours pour l'usine
- l'amélioration du traitement des fumées

*** 1-2. recettes :**

Les recettes réalisées pour un montant total de 7 324 580.52 € concernent les opérations suivantes (*opérations d'ordre en italique*) :

	2003	2004
Affectation du résultat de N-1	430 421.87 €	2 669 331.68 €
Subventions	1 601 762.69 €	2 950 817.50 €
Emprunts	10 000 000.00 €	0 €
ICNE	368 877.59 €	349 113.52 €
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>1 109 907.29 €</i>	<i>1 306 234.00 €</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>3 958.65 €</i>	<i>48 993.82 €</i>
	13 514 928.09 €	7 324 580.52 €

Les recettes réalisées au cours de l'exercice sont plus élevées que les dépenses, et la section d'investissement présente donc un excédent d'exécution de 4 302 273.18 €.



*** 1-3. reports :**

Il vous est proposé de reporter en dépenses et en recettes les crédits inscrits au budget mais qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation en 2004, à savoir :

Compte 1641 : amortissement des emprunts	76 000.00 €
Compte 2031 : frais d'études	100 000.00 €
Compte 2158 : acquisition matériels et outillage	15 000.00 €
Compte 2182 : matériel de transport	0 €
Compte 2183 : matériel de bureau et informatique	20 000.00 €
Compte 2188 : autres immobilisations corporelles	630 000.00 €
Compte 2313 : travaux	10 304 915.29 €

Crédits de dépenses à reporter 11 145 915.29 €

Compte 1328 : subventions	1 159 682.00 €
Compte 1641 : emprunts	7 670 181.00 €

Crédits de recettes à reporter 8 829 863.00 €

Ces reports de crédits en recettes sont assis sur les conventions ou les arrêtés d'attribution établis par l'ADEME, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, et le Conseil Général du Territoire de Belfort.

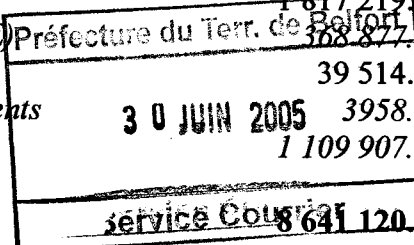
***1-4. solde budgétaire de la section d'investissement :**

Globalement, si l'on considère le résultat d'exécution (+) 4 302 273.18 € et le solde des reports (-) 2 316 052.29 €, la section d'investissement présente un solde budgétaire excédentaire de 1 986 220.89 €.

II - section de fonctionnement

*** 2-1. dépenses : opérations d'ordre en italique**

	2003	2004
Chapitre 011 – charges à caractère général	3 608 531.62	3 848 065.77
Chapitre 012 – charges de personnel	1 646 924.01	1 789 476.96
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	46 188.07	73 465.21
Chapitre 66 – charges financières	1 817 219.25	1 607 054.15
<i>Chapitre 66 – charges financières (ICNE)</i>	368 877.59	349 113.52
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	39 514.51	964 895.65
<i>Chapitre 68 – dotations aux amortissements</i>	3958.65	48 993.82
<i>Chapitre 68 – dotations aux provisions</i>	1 109 907.29	1 306 324.00
	8 641 120.99	9 987 389.08



*** 2-2. recettes : opérations d'ordre en italique**

	2003	2004
Solde non affecté de l'exercice N-1	1 803 407.29	1 571 083.92
Produits d'exploitation	7 653 056.21	8 779 478.15
Produits exceptionnels	467 147.73	492 731.01
<i>ICNE</i>	<i>467 147.73</i>	<i>368 877.59</i>
Recettes diverses	267 800.24	55 095.10
Produits financiers		167 414.18
	10 212 204.91	11 434 679.95

Les recettes excédant les dépenses, la section de fonctionnement présente donc un excédent d'exécution de **1 447 290.87 €**.

❧

Ainsi, globalement, la section d'investissement présente un excédent budgétaire de **1 986 220.89 €**, et la section de fonctionnement un excédent d'exécution de **1 447 290.87 €**.

Le solde budgétaire de l'exercice 2004 présente donc, pour les deux sections, un excédent de 3 433 511.76 €.

Globalement, en incluant les reports, le résultat de clôture de l'exercice 2004, 3 433 511.76 €, est en retrait par rapport à celui de l'exercice 2003, où il figurait à hauteur de 4 574 578.60 €.

Deux opérations, au caractère exceptionnel, expliquent cette évolution :

- la provision de 1 306 324 €, constituée au cours de l'exercice pour couvrir le solde de la créance douteuse détenue auprès de CT Environnement
- le versement de 490 260 € aux collectivités membres du SERTRID, au titre de la contribution budgétaire exceptionnelle qu'elles avaient consentie en 2002.

Le SERTRID a ainsi puisé dans ses ressources propres pour assainir la situation née de la faillite de l'entreprise CT Environnement, et dorénavant, sur le plan budgétaire, sa position paraît stabilisée.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif et se retire de la salle.



Sous la Présidence de Monsieur Gérard GUYON, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- se **PRONONCE** favorablement sur le Compte Administratif 2004
- **DECIDE** de l'affectation des résultats excédentaires lors du vote du budget supplémentaire 2005

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 4 JUIL. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 30 JUIN 2005.

POUR EXTRAIT CONFORME

Syndicat d'Etudes et de Réalisation
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.
pour le Traitement Intercommunal des Déchets
S.E.R.T.R.I.D.
Zone Industrielle de Bourogne
90140 BOU ROGNE
Emile GEHANT

Préfecture du Terr. de Belfort
30 JUIN 2005
Service Courrier